

## CLC : Rapport de synthèse : environnement et transition énergétique

Nous rappelons que le Conseil Local de Concertation est une instance consultative, qui peut être saisie pour avis par la municipalité ou s'auto saisir sur toute réflexion prospective intéressant la commune.

Ainsi, début 2024, le CLC a informé la mairie qu'il se mettait au travail sur le thème « Environnement et transition énergétique ». Nous souhaitons, avec ce rapport intermédiaire apporter un regard large et objectif sur ce thème au centre des préoccupations de tous, à Lurs et au-delà. Comme pour notre précédente étude « stationnement/circulation », nous avons à cœur de faire des propositions concrètes pour répondre aux impératifs de transition énergétique et de préservation de l'environnement.

L'étude s'articule autour de 3 parties : la nécessité de la transition énergétique (partie 1), la mise en œuvre de la sobriété énergétique (partie 2), le développement de l'autoconsommation collective (ACC) comme solution d'énergie renouvelable (partie 3).

### 1. La transition énergétique

La transition énergétique désigne l'ensemble des transformations du système de production, de distribution et de consommation d'énergie effectuées sur un territoire pour diminuer son impact environnemental et sa dépendance. Notre système énergétique actuel, fortement dépendant des combustibles fossiles, doit assurer sa transition énergétique selon les objectifs principaux suivants :

- Réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES),
- Développement des énergies renouvelables,
- Sobriété énergétique,
- Électrification des usages.

#### A. L'urgence climatique

Le GIEC, dans ses rapports successifs, met en lumière l'urgence de la situation climatique, le dernier rapport, publié en 2023, souligne que les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter, entraînant une hausse des températures globales, des phénomènes météorologiques extrêmes et une élévation du niveau des mers. Ces changements ont des conséquences dévastatrices sur les écosystèmes, la biodiversité et les communautés humaines.

#### B. L'indépendance énergétique

L'indépendance énergétique est la capacité d'un pays à satisfaire de manière autonome ses besoins énergétiques. Elle est généralement mesurée par un indicateur officiel : le taux d'indépendance énergétique qui désigne le rapport entre la production nationale d'énergie primaire d'un pays et sa consommation d'énergie primaire réelle, cette autonomie relève d'un enjeu économique et géopolitique.

En France, ce taux est d'environ 50% depuis les années 90, indiquant que notre pays produit plus ou moins la moitié de l'énergie totale qu'il consomme.

#### C. La stratégie énergétique française

La France est placée au cinquième rang mondial des pays ayant la plus forte consommation par habitant. Par ailleurs, nous sommes le deuxième plus gros consommateur au niveau européen derrière l'Allemagne, la région PACA étant le second plus gros consommateur national après la Corse.

La stratégie française, repose à ce jour sur deux piliers :

- La sobriété et l'efficacité énergétique,
- L'accélération du développement des énergies renouvelables (EnR), dont la relance de la filière nucléaire.

La France promeut particulièrement l'autoconsommation énergétique comme partie intégrante de sa transition vers une énergie durable et décarbonée avec les énergies renouvelables.

## 2. Mise en œuvre de la sobriété énergétique

À Lurs, la consommation électrique est de 35% plus élevée que celle de la moyenne des communes du département, malgré une diminution légère de la consommation et une augmentation de la production entre 2020 et 2023 (Rapport Enedis 2023). Les causes de cette surconsommation sont notamment liées à taille et à l'ancienneté des logements. Depuis 2009, le Parc du Luberon met à la disposition des communes et des intercommunalités qui adhèrent au programme SEDEL (Services d'Economies Durables En Luberon), des conseillers et conseillères en énergie et eau partagés (CEEP). Ils accompagnent les communes afin de suivre les consommations d'énergie et d'eau, identifier les gisements d'économies, mettre en œuvre des travaux d'efficacité ou de production locale d'énergie renouvelable. La commune de Lurs a adhéré au programme SEDEL de 2020 au 30 juin 2025 mais le CLC n'a pas accès à l'ensemble des informations. Au vu des recommandations du SEDEL, des actions ont été réalisées, d'autres sont à l'étude.

### A. Réaliser un nouveau diagnostic énergétique sur la commune permettrait :

- Une évaluation des consommations énergétiques actuelle du village, commune et habitants
- Une analyse des infrastructures énergétiques existantes
- Une identification des potentiels d'économies d'énergie

### B. Élaborer un plan d'action avec :

Une définition d'objectifs de réduction de la consommation énergétique avec une classification et une hiérarchisation des actions en fonction de leur impact potentiel et de leur faisabilité. Les actions à fort impact et à coût modéré étant la priorité. Ceci en accord avec les attentes de la population par l'organisation de réunions /ateliers pour sensibiliser les habitants aux enjeux de la sobriété énergétique et les impliquer dans le processus ainsi que par une éducation des jeunes en milieu scolaire.

### C. Mise en œuvre, suivi et évaluation

- Rénovation énergétique des bâtiments : amélioration de l'isolation thermique des bâtiments publics et privés, ex : salle Luria et chapelle des pénitents (en cours)  
Optimisation de l'éclairage public en lien avec la communauté de communes  
Installation de borne de recharge de voiture électrique  
**Développement des énergies renouvelables en autoconsommation (voir partie 3)**
- Suivi et évaluation : mise en place d'indicateurs pour suivre les progrès réalisés en matière de réduction de la consommation énergétique, réévaluation régulière du plan d'action et ajustement en fonction des résultats obtenus et des retours des habitants. Communication sur les avancées et les succès du programme pour maintenir l'engagement de la communauté.

## 3. L'autoconsommation collective (ACC)

En réponse à la loi relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable (APER) de mars 2023, l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) a publié un guide pratique destiné aux collectivités territoriales. Ce guide doit les aider à mettre en place des projets d'autoconsommation collective (ACC) réussis.

### A. Qu'est-ce que l'Autoconsommation Collective (ACC) de l'énergie issue du photovoltaïque selon l'ADEME ?

L'ACC est un dispositif permettant à un groupe de participants sur un territoire restreint de partager une production d'énergie renouvelable, souvent photovoltaïque, via le réseau public de distribution. Elle vise à **stabiliser les factures énergétiques**, réduire l'empreinte carbone et favoriser la transition énergétique locale.

#### 1. Principes de l'ACC

- Périmètre géographique : L'ACC est définie par un périmètre géographique restreint.
- Absence de caractère commercial principal : l'objectif est coopératif, visant à créer un projet collectif pour une souveraineté énergétique locale.



#### **4. Proposition du CLC pour une ACC photovoltaïque à Lurs**

Pour une ACC, le CLC a porté son choix sur les CVLA (Centrales Villageoises Lure Albion), acteur local engagé dans plusieurs projets sur différentes communes du pays de Forcalquier et collaborant déjà avec la commune de Lurs (installation photovoltaïque sur le toit de l'école).

Le CLC a organisé, en accord avec la mairie, une réunion publique le 27 février 2025 salle Luria (Lurs) pour une présentation par les CVLA du projet de potager solaire communal. Projet évolutif pouvant débiter avec l'aménagement de la carrière (394 000 kWh soit 19% de la consommation à Lurs), jusqu'à environ 1/3 de la consommation communale (Mairie + habitants) pour l'ensemble du potentiel recensé.

La présentation complète des CVLA est disponible sur demande au CLC.

**Pour conclure**, le projet soutenu par le CLC est un projet évolutif sur des zones anthropisées ayant un faible impact visuel adapté à une consommation locale avec un tarif avantageux et stable sur plusieurs décennies. La relative indépendance au réseau national permet une moins grande vulnérabilité énergétique. Un potager solaire communal permettrait de produire une électricité consommée en partie localement et avec, par conséquence, une faible injection sur le réseau national. Bref un projet qui permet d'assurer une énergie locale, abordable et respectueuse de l'environnement.